

Le bourg va faire peau neuve



Les voies douces ont été inaugurées.

Ph Mairie de Barsac



La Convention d'aménagement de bourg a été signée.

Ph Mairie de Barsac

BARSAC

Samedi 16 novembre, autour du maire de Barsac, Dominique Cavaillois, a eu lieu l'inauguration des voies douces et la signature de la Convention d'Aménagement de Bourg 2.

La création des voies douces fait suite à la réflexion, en 2018, d'un groupe de Barsacais soucieux de leur avenir et de celui de leurs enfants, soit la possibilité d'aller à vélo vers le bourg, les écoles, la gare de Cérons, le collège, le lycée de Langon, et

de découvrir autrement l'AOC Barsac/Sauternes.

Le projet a été mené conjointement avec le Département, l'État et les élus des communes voisines concernées. C'est en 2021 que la décision d'une étude générale pour faciliter les déplacements à vélo et à pied a été prise. Puis, le marché a été attribué à l'entreprise Eiffage pour un montant de 567.930 €. Le reste à charge pour la commune est de 291.000 €, déduction faites des aides de l'État et du Département.

« Monsieur le sous-préfet

Vincent Ferrier, Monsieur le président du Département Jean-Luc Gleyze, sans vous, rien n'aurait été possible, a salué le maire de Barsac. Merci à vous tous qui avez œuvré pour cette belle réalisation, et travaillé aujourd'hui pour construire demain. »

Après les voies douces, l'autre projet phare est la deuxième Convention d'aménagement de bourg. « Elle marque une étape importante dans l'histoire de Barsac car c'est bien plus qu'un simple projet d'infrastructure : elle symbolise notre volonté col-

lective de renforcer notre cadre de vie, de dynamiser notre commune et de préparer l'avenir pour les générations futures », a dit Dominique Cavaillois.

Il s'agit notamment, « afin de donner un nouveau souffle au bourg », de requalifier et sécuriser la rue du 11-Novembre, de restaurer la halle de type Eiffel, de requalifier la voie communale Prunier. Le coût de cette opération est 1.447.206 €, dont la moitié prise en charge par la commune. Les marchés seront attribués début 2025.

Alain MIOT (clp)